



Pierre MORVAN 38 ans Cuirassé Suffren

Inscrit maritime n° 3542 CC du 25 juin 1896 (venu de l'IP n° 2188), Pierre Morvan (au milieu sur la photo) était embarqué sur le cuirassé *Suffren* depuis le 19 mars 1916 comme canonnier-auxiliaire. Ce cuirassé de 12 700 tonnes, mis à l'eau en 1903, commandé par le capitaine de vaisseau Guépin, endommagé et fatigué par la campagne des Dardanelles, remontait péniblement vers Lorient à moins de 10 nœuds et sans escorte malgré la présence de nombreux sous-marins allemands dans le secteur (*).

Le 26 novembre 1916 à 8 h 56, il est torpillé par l'U-52 du commandant Walther qui a tout son temps pour ajuster le bâtiment dans une mer formée. Il lance une torpille qui touche vraisemblablement une soute à munitions, le *Suffren* coule en moins de sept minutes sans même avoir le temps d'envoyer un message de détresse. Le sous-marin touche même le grand navire qui coule avant de faire surface à 9 h 03, on retrouvera un bachi, le bonnet de la Marine française, coincé dans les superstructures ainsi qu'un morceau de vêtement.

Le drame a duré sept minutes et coûté la vie aux six cent quarante-huit hommes d'équipage du *Suffren*, parmi eux le matelot de 2^e classe Pierre Morvan (ainsi que Marc Le Déréat).

L'U-52 cherchera d'éventuels survivants pendant une demi-heure et continuera sa route.

Position de l'épave du Suffren



Né à Trégunc le 25 juin 1878, Pierre Morvan, brun aux yeux bruns, 1,72 m, était le fils de feu Yves, marin-pêcheur à Trévignon, et de Marie-Catherine Drouglazet.

Il s'était marié à Trégunc le 24 mai 1905 avec Catherine Le Breton (**) et avait un fils Émile né en 1910 ; il était le frère d'Auguste, soldat au 2^e RIC tué en septembre 1915 en Champagne. Pierre était marin-pêcheur et sous-patron du canot de sauvetage de Trévignon avant-guerre (annales du Sauvetage Maritime-SNSN, morts pour la France-1917) et figure peut-être sur la photo ci-dessous.

Pour la petite histoire, un camarade canonnier de Pierre Morvan, Jean Morillon de Concarneau, a été débarqué du navire le 14 novembre avant son départ pour Lorient, il a donc échappé miraculeusement à son funeste destin.



(*) On peut se demander pourquoi le *Suffren*, bâtiment déjà vieilli, avait été dirigé vers Lorient sans escorte ? Un navire lent avait intérêt plus que tout autre à rester le moins longtemps possible à la mer ; il aurait été judicieux que le *Suffren* soit dirigé sur l'un des deux arsenaux les plus rapprochés du Pirée, Bizerte ou Toulon. L'amiral Darrieus ne cacha pas à l'amiral Dartige du Fournet qu'il regrettait le voyage lointain imposé à ce vieux cuirassé sans vitesse mais, en cette matière, la décision à prendre n'appartenait ni au commandant de l'escadre ni au commandant en chef.

Le ministre (Lucien Lacaze, lui-même amiral) ayant seul en mains tous les éléments du problème et pouvant seul peser les nombreuses conditions à satisfaire y compris les risques, avait seul qualité pour donner un ordre. Celui qu'il donna était formel. Il n'y avait qu'à s'incliner, la vitesse réduite du *Suffren* en faisait pour les sous-marins une proie facile. Ce « décideur » aurait aujourd'hui bien des comptes à rendre à la Nation !

(**) Sa veuve bénéficiera en 1926 d'un mandat de 360 francs sur le fonds spécial géré par l'établissement des invalides de la Marine et destiné à être réparti en indemnités aux officiers, officiers-mariniers et marins dans le besoin ainsi qu'aux veuves, enfants et ascendants immédiats de marins morts des suites de blessures reçues ou de maladies contractées au cours de la campagne de guerre. Ce fonds provenait de la vente des navires ennemis capturés ainsi que de leur cargaison.

Le sous-marin U-52 (premier plan) en Méditerranée



Cuirassé Suffren

